

DECISION PORTANT APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Modernisation du côté Seine de la gare de Paris-Lyon

Monsieur Amaury LOMBARD, directeur de projet national des gares de Paris Lyon et Paris Bercy à la Direction des grands projets de SNCF Gares & Connexions

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions au Directeur des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 31 janvier 2022 ;

Vu la délégation du Directeur des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions au Directeur des Programmes Sud Paris de la Direction des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 27 mars 2023 ;

Vu la délégation Directeur des Programmes Sud Paris de la Direction des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions au Directeur de Projet National des Gares de Paris Lyon et Paris Bercy à la Direction des grands projets de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 27 mars 2023.

Vu la décision en date du 9 mai 2023 portant organisation de la concertation préalable au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme du projet de modernisation du côté Seine de la gare de Paris-Lyon

Vu la concertation tenue du 22 mai au 27 juin 2023 sur le projet de modernisation du côté Seine de la Gare de Paris-Lyon au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Décide d'approuver le bilan de la concertation préalable sur le projet de modernisation du côté Seine de la Gare de Paris-Lyon, tel qu'annexé à la présente décision.

A Paris, le 17 octobre 2023

Le Directeur de projet national des gares
de Paris Lyon et Paris Bercy



Amaury LOMBARD

PJ : Dossier portant bilan de la concertation.